

Hervé CUESTA
148 rue du Sénégal
83000 Toulon
Président du Collectif NON au 19 Mars 1962
Déclaré en préfecture de Nice le 21/11/08

Toulon, le 07 novembre 2012



06 60 73 80 92
herve.cuesta@bbox.fr

Proposition de Loi sur le 19 mars 1962

Un risque grave de division !!

Seule une mémoire partagée peut renforcer la cohésion nationale.

Le Comité d'Entente, représentant plus 1.200.000 adhérents, a pris acte du report au 8 novembre 2012 (au lieu du 20 novembre initialement annoncé) de la discussion en cours, au Sénat, visant à faire du 19 mars une journée nationale à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des événements en Tunisie et au Maroc.

Il souhaite que les dernières heures à venir contribuent à approfondir toute réflexion individuelle ou collective sur les risques de division que générerait une telle loi. En effet le début de la discussion, le 25 octobre, a confirmé la profonde divergence entre parlementaires et aussi entre anciens combattants sur le choix de cette date de commémoration. Cette proposition de loi, exhumée 10 ans après son vote à l'Assemblée, n'est ni opportune ni utile sinon pour satisfaire deux associations minoritaires au détriment de l'ensemble des combattants d'Afrique du Nord et des Français en général.

Le Ministre délégué aux Anciens combattants, M. Kader ARIF, n'a d'ailleurs pas souhaité s'engager et s'en remet à la sagesse du Parlement.

Le 19 mars ne peut pas être une date de recueillement car il rappelle, hélas, pour trop de Français, le deuil et l'exode. S'en tenir au 19 mars serait bafouer la mémoire des dizaines de milliers de harkis massacrés après cette date, comme celle du million de nos compatriotes victimes d'une véritable épuration ethnique. Faut-il rappeler qu'il s'agissait notamment de descendants des révolutionnaires de 1848, des patriotes d'Alsace-Lorraine, enfin des anciens républicains espagnols exilés, refusant la dictature et tous ceux qui se sont engagés, plus que d'autres, dans les campagnes de la Libération de la France entre 1943 et 1945. C'est aussi leur voix qu'il faut écouter, c'est celle des Français.

Lorsque la Nation a voulu honorer ceux qui ont donné leur vie pour la France dans tous les conflits, le Parlement, à sa très grande majorité, a voté le 28 février dernier une loi que l'on peut qualifier de « mémorielle », retenant le 11 novembre comme journée de commémoration pour tous les morts pour la France. Cette loi exclut la suppression de commémorations existantes, officielles comme associatives. Une nouvelle loi serait superfétatoire venant notamment de sénateurs qui avaient voté la loi du 28 février dernier. Aussi le report de cette discussion s'avère une opportunité à saisir pour s'interroger sur son bien-fondé.

En s'inspirant de personnalités aussi différentes que les présidents de la République qui se sont succédés et qui ont tous refusé cette date, chaque sénateur devrait pouvoir s'exprimer en son âme et conscience. Soit rejeter cette proposition de loi au nom de l'unité et d'une mémoire collective apaisée, confirmant le sens du vote de la loi de février dernier, soit choisir de réveiller une division profonde entre Français de toutes catégories et de toutes origines, en la votant pour satisfaire une fraction minoritaire du monde combattant.

Une telle « loi mémorielle » votée à une courte majorité, serait certes légale mais sans légitimité faute de consensus national.

Depuis février 2012 les 30.000 soldats morts ou disparus d'Afrique du Nord ont toute leur place au Panthéon des tués de toutes les guerres honorés maintenant chaque 11 novembre, même quand les derniers anciens combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie, auront disparu. Accrocher leur mémoire à une date spécifique, comme le 19 mars, c'est finalement les condamner à l'oubli.

Toutes les associations signataires du monde combattant et du monde civil, représentant plus de 1.200.000 adhérents, mettent à nouveau en garde les représentants de la Nation sur le risque grave de division au moment où l'unité nationale n'a pas besoin d'épreuves supplémentaires.

Le Général de corps d'armée (2S) Dominique DELORT

Président du Comité d'Entente

Président de la Saint-Cyrienne

Liste des associations signataires du Communiqué

- Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH)
- Le Souvenir Français
- Fédération Nationale André Maginot (FNAM)
- Union Nationale des Combattants (UNC)
- Union des Aveugles de Guerre (UAG)
- UBFT «Les Gueules Cassées»
- Association amicale des élèves et anciens élèves de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr, La Saint-Cyrienne
- Association des anciens élèves de l'Ecole Navale (AEN)
- Association des anciens élèves de l'Ecole de l'Air (AEA)
- Société d'entraide des élèves et anciens élèves de l'école des officiers de la Gendarmerie Nationale (Le Trèfle)
- Association Nationale des Réservistes de la Gendarmerie Nationale (ANORGEND)
- L'Épaulette, Association d'officiers de recrutement interne et sous contrat
- Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite (ANOCR)
- Association des Anciens Élèves du Prytanée National Militaire (AAEPNM)
- Association des Combattants de l'Union Française (ACUF)
- Association des Anciens Enfants de Troupe (AET)
- Association Nationale des Anciens et amis de l'Indochine et du souvenir indochinois (ANAI)
- Association Nationale des Commissaires de la Marine (ANCM)
- Amicale de l'EMSST (MINERVE)
- Promotion Victoire Coëtquidan 1945
- Association Maréchal Lyautey
- Amicale des Anciens Combattants Indochinois
- Association Nationale des Anciens Prisonniers et internés déportés d'Indochine (ANAPI)
- Les Amis de Saint-Cyr et Coëtquidan
- La Fraternelle Militaire
- Union Nationale de l'Arme Blindée Cavalerie et Chars (UNABCC)
- Union Nationale de Coordination des Associations Militaires (UNCAM)
- Union Nationale des Associations de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre (UNAALAT)
- Union Nationale des Anciens Combattants d'Indochine, des TOE et d'AFN (UNACITA)
- Union Nationale des Sous-officiers en Retraite (UNSOR)
- Association Nationale des Participants aux Opérations Extérieures (ANOPEX)
- Association Nationale des Réservistes de l'Infanterie (ANORI)
- Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire (ANCGVM)
- Union Nationale des Parachutistes (UNP)
- Fédération Nationale de l'Artillerie

- Fédération Nationale des Sous-officiers de Réserve (FNASOR)
- Fédération Nationale des Amicales de Chasseurs à pied, alpins et méca (FNAC)
- Association Nationale des Cadres de Cherchell, Officiers de réserve et élèves(ANCCORE)
- Union nationale des Officiers de Réserve (UNOR)
- Fédération pour le Rayonnement et l'entraide des Soldats de Montagne (FRESM)
- Fédération des Sociétés d'Anciens de la Légion Étrangère (FSALE)
- Fédération Nationale des Anciens d'Outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine (FNAOM/ACTDM)
- Association de Soutien à l'Armée Française (ASAF)